



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 5 septembre 2017 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : André Léveillé maire
 Mme Danielle Cormier conseillère municipale
 M. Yvon Veillette conseiller municipal
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Annie Pronovost conseillère municipale
 Mme Alyne Trépanier directrice générale
 Me Julie Marchand greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé
maire.

2017-09-302

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-303

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2017 et de la
séance extraordinaire du 25 août 2017;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant la location d'un sonomètre, modèle BK-2240, pour la
période du Festival Western 2017, de la firme Vinacoustik, au coût de 240 \$ plus
les taxes applicables et les frais d'envoi;
 - 4.2 Résolution autorisant le versement d'un montant de 3 500 \$ à la Maison des
jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge, pour lui permettre de poursuivre ses activités;
 - 4.3 Résolution acceptant l'offre de services de la firme Yves Lacombe Inc., au coût de
3 335 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux de réparation du toit
de l'aréna;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

- 4.4 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de Messieurs Serge Morin et Jean-Guy Laterreur, consultants indépendants, au coût de 8 090 \$ dans le cadre de l'amélioration continue du volet sécurité entourant le Festival Western;
- 4.5 Résolution acceptant la proposition de la firme Signaléuk Inc., au coût de 2 975 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux de signalisation routière pour le Festival Western 2017;
- 4.6 Résolution acceptant la proposition de la firme Inter Clôtures Cambrek, pour la réparation de clôture et l'achat de 9 panneaux de clôture de chantier, au coût total de 1 803 \$ plus les taxes applicables, incluant le matériel et l'installation;
- 4.7 Résolution mandatant Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2017;
- 4.8 Résolution autorisant M. Yves Gaudreault, coordonnateur-adjoint à la sécurité, à assermenter le personnel affecté à l'application du règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements;
- 4.9 Résolution autorisant la location de trente (30) toilettes chimiques auprès de la firme Hygiène Plus pour la période du Festival Western 2017;
5. Greffé :
- 5.1 Adoption du règlement numéro 422-2017 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;
6. Loisirs et culture
- 6.1 Résolution autorisant l'achat d'un coupe-bordure électrique de marque Zamboni EZ III (pour la patinoire de l'aréna) auprès de la firme Robert Boileau Inc., au coût de 6 050 \$ plus les taxes applicables;
- 6.2 Résolution d'adoption de la tarification des frais de glace pour la saison 2017-2018;
7. Ressources humaines :
- 7.1 Résolution autorisant l'embauche de six (6) personnes pour l'équipe d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire durant le Festival Western édition 2017 (Sonia Richard, Marioline Pronovost, Yves Perron, Ginette Perron, Kim Richard et Nicolas Gélinas Paquin);
- 7.2 Résolution d'embauche de Mme Marie Massicotte, Mme Marielle Bélisle et M. François Savard à titre de brigadiers scolaires et de Mme Guylaine Bédard à titre de brigadière scolaire remplaçante, pour la période du 29 août 2017 au 23 juin 2018;
- 7.3 Résolution autorisant la signature des contrats individuels de travail des cadres de la Ville de Saint-Tite pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;
- 7.4 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à prendre part à la Conférence annuelle du loisir municipal offerte par l'Association québécoise du loisir municipal, qui se tiendra les 4, 5 et 6 octobre 2017 à Drummondville, au coût de 500 \$ plus les taxes applicables;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

- 8.1 Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire
- 9.1 Résolution acceptant la modification des horaires pour les sites de spectacles extérieurs autorisés en vertu du règlement numéro 384-2016 concernant les usages conditionnels, suivant les résolutions numéros 2016-08-244, 2016-08-245, 2016-08-246 et 2016-08-247;
10. Gestion des eaux :
- 10.1 Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de raccordement du puits PE-2;
11. Autres sujets :
- 11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc.;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} août au 31 août 2017 au montant de 589 110.68 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
- a) Résolution autorisant l'émission du permis d'occupation du domaine public relatif à l'immeuble situé au 51, chemin Allard;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-304

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2017

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2017 et de la séance extraordinaire du 25 août 2017 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2017-09-305

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION D'UN SONOMÈTRE, MODÈLE BK-2240, POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2017, DE LA FIRME VINACOUSTIK, AU COÛT DE 240 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET LES FRAIS D'ENVOI

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements prévoit des dispositions sur l'intensité sonore;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE pour appliquer ce règlement et mesurer le niveau de bruit généré par les différentes activités qui se déroulent pendant le Festival Western, il est nécessaire de louer un sonomètre;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Vinacoustik pour la location d'un sonomètre, modèle BK-2240, au coût de 240 \$ plus les taxes applicables et les frais d'envoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location d'un sonomètre, modèle BK-2240, pour la période du Festival Western 2017, de la firme Vinacoustik, au coût de 240 \$ plus les taxes applicables et les frais d'envoi.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-306

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 3 500 \$ À LA MAISON DES JEUNES ACCUEIL JEUNESSE LE REFUGE, POUR LUI PERMETTRE DE POURSUIVRE SES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge est présentement en restructuration;

CONSIDÉRANT les efforts déployés afin de conserver ce service pour les jeunes citoyens de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin de financement afin de poursuivre ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 3 500 \$ à la maison des jeunes Accueil Jeunesse Le Refuge, pour lui permettre de poursuivre ses activités.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-307

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME YVES LACOMBE INC., AU COÛT DE 3 335 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉPARATION DU TOIT DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE le toit de l'aréna nécessite des réparations (drain et boursoufflure);

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Yves Lacombe Inc., au coût de 3 335 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de la firme Yves Lacombe Inc., au coût de 3 335 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer les travaux de réparation du toit de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

2017-09-308

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MESSIEURS SERGE MORIN ET JEAN-GUY LATERREUR, CONSULTANTS INDÉPENDANTS, AU COÛT DE 8 090 \$, DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE DU VOLET SÉCURITÉ ENTOURANT LE FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite vise l'amélioration continue du volet sécurité entourant l'événement du Festival Western;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire s'adjoindre des experts dans ce domaine afin de mieux planifier la sécurité pour les années à venir;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Messieurs Serge Morin et Jean-Guy Laterreur, au coût de 8 090 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 045 \$ sera payable en 2017 et qu'un montant de 4 045 \$ sera payable en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de Messieurs Serge Morin et Jean-Guy Laterreur, consultants indépendants, au coût de 8 090 \$, dans le cadre de l'amélioration continue du volet sécurité entourant le Festival Western, dont 4 045 \$ seront payables en 2017 et 4 045 \$ seront payables en 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-309

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME SIGNALÉTIK INC., AU COÛT DE 2 975 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE FESTIVAL WESTERN 2017

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux de signalisation routière pour le Festival Western 2017;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Signalétik Inc., au coût de 2 975 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Signalétik Inc., au coût de 2 975 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de signalisation routière pour le Festival Western 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-310

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME INTER CLÔTURES CAMBREK, POUR LA RÉPARATION DE CLÔTURE ET L'ACHAT DE 9 PANNEAUX DE CLÔTURE DE CHANTIER, AU COÛT TOTAL DE 1 803 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, INCLUANT LE MATÉRIEL ET L'INSTALLATION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réparer la clôture pour le projet près du terrain de balle;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'acquisition de 9 panneaux de chantier avec 10 pieds de plat;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Inter Clôtures Cambrek, au coût total de 1 803 \$ plus les taxes applicables, incluant le matériel et l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Inter Clôtures Cambrek pour la réparation de clôture et l'achat de 9 panneaux de clôture de chantier, au coût total de 1 803 \$ plus les taxes applicables, incluant le matériel et l'installation.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-311

RÉSOLUTION MANDATANT CROQUETTES & PAILLETES (NATALY RÉMILLARD ET ÉTIENNE BRUNELLE) DE PROCÉDER À LA RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX RETROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2017

CONSIDÉRANT QUE pendant la période du Festival Western, beaucoup d'animaux sont perdus ou errants et qu'il est nécessaire de les accueillir dans un chenil;

CONSIDÉRANT QUE Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) nous a proposé de recueillir les animaux et de les emmener dans les locaux de Manitou Mushers situés au 1030, route 352, Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport (50 \$) et d'hébergement (15 \$/jour) seront aux frais du propriétaire de l'animal;

CONSIDÉRANT QUE si l'animal n'est pas réclamé dans les cinq (5) jours, les frais de transport (25 \$), d'accueil (20 \$) et d'hébergement (75 \$) seront facturés à la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-312

RÉSOLUTION AUTORISANT M. YVES GAUDREAU, COORDONNATEUR-ADJOINT À LA SÉCURITÉ, À ASSERMENTER LE PERSONNEL AFFECTÉ À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Ville de Saint-Tite, notamment en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 208 privé), la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, du règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et de ses amendements;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE les activités du 50^e Festival western de St-Tite auront lieu du 8 au 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes auront à effectuer plusieurs tâches dans le cadre de cet événement, pour le maintien de l'ordre et la paix, la sécurité publique et autres affectations pour veiller au bon déroulement des activités de la 50^e édition;

CONSIDÉRANT QUE le personnel attiré à différentes tâches aura également le mandat d'appliquer les dispositions du Règlement numéro 413-201 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Yves Gaudreault, coordonnateur-adjoint à la sécurité, à asseoir tout le personnel affecté à l'application des dispositions du Règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-313

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE TRENTE (30) TOILETTES CHIMIQUES AUPRÈS DE LA FIRME HYGIÈNE PLUS POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2017

CONSIDÉRANT QUE la 50^e édition du Festival Western aura lieu du 8 au 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. se partagent la responsabilité de fournir en quantité suffisante des toilettes à eau et chimiques disposées à divers endroits sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, et ce dans un souci de propreté et d'hygiène publique;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, l'événement du Festival Western a connu une croissance constante en ce qui a trait au nombre de visiteurs, justifiant le fait d'ajouter un nombre supplémentaire de toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite a déjà une entente avec la firme Hygiène Plus de Drummondville, et que cette dernière peut, sur une simple requête, mettre à la disposition de la municipalité trente (30) toilettes chimiques, au coût total de 6 000 \$ (soit 200 \$ chacune) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. et autorise la location de trente (30) toilettes chimiques à être installées sur le territoire à des endroits bien définis, dans le but d'accroître le service d'hygiène publique lors des activités du festival;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage par ses représentants à rembourser le coût de location, soit la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables, à l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc., sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

GREFFE

2017-09-314

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 422-2017 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS
PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 422-2017 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, a été donné à la séance extraordinaire du 25 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 422-2017 a été présenté à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 422-2017 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2017-09-315

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN COUPE-BORDURE ÉLECTRIQUE DE MARQUE
ZAMBONI EZ III (POUR LA PATINOIRE DE L'ARÉNA) AUPRÈS DE LA FIRME ROBERT
BOILEAU INC., AU COÛT DE 6 050 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE le coupe-bordure pour la patinoire de l'aréna se doit d'être remplacé;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Robert Boileau Inc., pour l'achat d'un coupe-bordure électrique de marque Zamboni EZ III, au coût de 6 050 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cornier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un coupe-bordure électrique de marque Zamboni EZ III (pour la patinoire de l'aréna), auprès de la firme Robert Boileau Inc., au coût de 6 050 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-316

RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA TARIFICATION DES FRAIS DE GLACE POUR LA
SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les municipalités de la MRC de Mékinac concernant l'utilisation de la glace du Sportium et des frais d'utilisation pour les



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

enfants non-résidents de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE la tarification des frais de glace pour les enfants non-résidents de Saint-Tite n'a pas à être modifiée pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a cependant lieu de réviser la tarification des frais de glace pour les soirs et les fins de semaine (ligues de hockey adulte) ainsi que pour le jour et lors d'une activité spéciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite maintient la tarification des frais de glace pour les enfants non-résidents de Saint-Tite, soit 300 \$ par enfant pour la saison 2017-2018;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite fixe la tarification des frais de glace à 150 \$ de l'heure plus taxes, les soirs et fins de semaine et à 110 \$ de l'heure plus taxes, le jour et lors d'une activité spéciale.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2017-09-317

RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE SIX (6) PERSONNES POUR L'ÉQUIPE D'INSPECTION, DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE DES PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2017 (SONIA RICHARD, MARIOLAINE PRONOVOST, YVES PERRON, GINETTE PERRON, KIM RICHARD ET NICOLAS GÉLINAS PAQUIN)

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements, une équipe de six (6) inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices), est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mmes Sonia Richard, Marioline Pronovost, Ginette Perron et Kim Richard et de Messieurs Yves Perron et Nicolas Gélinas Paquin à titre d'inspecteurs et vérificateurs pour les permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 et ses amendements et de voir à l'application de ce règlement;

QUE les taux horaires de chacun soient versés en vertu de leur ancienneté à ce département, soit 21.00\$/heure pour Mme Sonia Richard, agissant à titre de coordonnatrice, 19.00\$/heure pour Mme Marioline Pronovost, 17.00\$/heure pour Mme Ginette Perron, 17.00\$/heure pour Mme Kim Richard et 17.00 \$/heure pour Messieurs Yves Perron et Nicolas Gélinas Paquin.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-318

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME MARIE MASSICOTTE, MME MARIELLE BÉLISLE ET M. FRANÇOIS SAVARD À TITRE DE BRIGADIER SCOLAIRES ET DE MME GUYLAINE BÉDARD À TITRE DE BRIGADIERE SCOLAIRE REMPLACANTE, POUR LA PÉRIODE DU 29 AOÛT 2017 AU 23 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche des brigadiers scolaires pour la



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

prochaine année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE Mmes Marie Massicotte, Marielle Bélisle et de M. François Savard soient embauchés à titre de brigadiers scolaires et que Mme Guylaine Bédard soit embauchée à titre de brigadière scolaire remplaçante pour diriger les élèves de l'École primaire la Providence et ce, pour un salaire de 128.13 \$ par semaine pour la période du 29 août 2017 au 23 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-319

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES CONTRATS INDIVIDUELS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE SAINT-TITE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations, une entente est intervenue entre la Ville de Saint-Tite et les cadres de la Ville concernant le renouvellement de leurs contrats de travail;

CONSIDÉRANT QUE les contrats individuels de travail couvrent la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature des contrats individuels de travail et de nommer les signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. André Léveillé, maire et Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer les contrats individuels de travail des cadres de la Ville de Saint-Tite pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-320

RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRENDRE PART À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL OFFERTE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL, QUI SE TIENDRA LES 4, 5 ET 6 OCTOBRE 2017 À DRUMMONDVILLE, AU COÛT DE 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du loisir municipal tiendra sa 18^e Conférence annuelle du loisir municipal à Drummondville, les 4, 5 et 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à prendre part à la Conférence annuelle du loisir municipal de l'Association québécoise du loisir municipal, les 4, 5 et 6 octobre 2017 à Drummondville, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 500 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-09-321

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA MODIFICATION DES HORAIRES POUR LES SITES DE SPECTACLES EXTÉRIEURS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2016 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS, SUIVANT LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2016-08-244, 2016-08-245, 2016-08-246 ET 2016-08-247

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2016-08-244, 2016-08-245, 2016-08-246 et 2016-08-247 adoptées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 août 2016, autorisant des usages conditionnels pour la production extérieure à caractère commercial ou public, d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions prévoient que si des modifications d'horaires sont nécessaires en 2017, elles devront être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a produit les modifications d'horaires des sites pour 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver ces horaires par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve les modifications d'horaires suivantes :

Arrière-cour du 91-93, rue du Moulin (résolution numéro 2016-08-244) :

Samedi 9 septembre 2017 : de 12h à 23h

Jeudi le 14 septembre 2017 : de 12h à 17h

Vendredi 15 septembre 2017: 18h à 23h

Samedi 16 septembre 2017 : 12h à 17h

Lot 4 443 823 coin rue St-Pierre et du Moulin (résolution numéro 2016-08-245)

Samedis 9 et 16 septembre 2017 : fermeture à 2h au lieu de 2h30

Vendredis 8 et 15 septembre 2017 : ouverture de la terrasse à 17h au lieu de 20h

470, rue Notre-Dame (résolution numéro 2016-08-246)

Même horaire les vendredis et samedis

Dimanche 10 septembre 2017 : de 14 h à 17h au lieu de 10h à 16h

Jeudi 14 septembre 2017 : 16h à 19h au lieu de 19h à 23h

Fermé en semaine du lundi au mercredi

Fermé le dimanche 17 septembre 2017

Lot 4 444 072, boulevard Saint-Joseph (face au cimetière) (résolution numéro 2016-08-247)

Jeudi 7 septembre 2017 : de 20h à 2 h au lieu de 19h à 23h

Les vendredis et samedis : fermeture à 2h au lieu de 2h30

En semaine, soit mardi 12 septembre, mercredi 13 septembre et jeudi 14 septembre 2017 : ouverture à 13h au lieu de 16h

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

GESTION DES EAUX

2017-09-322

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RACCORDEMENT DU PUITTS PE-2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de raccordement du puits PE-2 situé à la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

- D'autoriser M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres sur invitation, pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de raccordement du puits PE-2;
- De désigner M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2017-09-323

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ AUX AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU FOYER MGR PAQUIN INC.

CONSIDÉRANT QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE les Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. ont besoin de cet appui financier afin de poursuivre leurs activités auprès des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 100 \$ aux Auxiliaires bénévoles du Foyer Mgr Paquin Inc. afin de les aider à poursuivre leurs activités.


Adoptée à l'unanimité

2017-09-324

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AOÛT AU 31 AOÛT 2017 AU MONTANT DE 589 110.68 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 août 2017, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 589 110.68 \$ sont disponibles en date du 5 septembre 2017.


Alyne Trépanier,
directrice générale



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent dix dollars et soixante-huit cents (589 110.68 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-09-325

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉMISSION DU PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 51, CHEMIN ALLARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a, lors de la séance spéciale tenue le 19 avril 2007, adopté à l'unanimité le Règlement numéroté 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 51, chemin Allard à Saint-Tite (lot numéro 4 525 399 du cadastre du Québec) a, le 1^{er} septembre 2017, déposé une requête auprès du Service d'inspection de la municipalité afin d'obtenir un permis d'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du demandeur ne possède pas la superficie requise pour implanter un prélèvement d'eau souterraine conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la seule possibilité consiste à passer par les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit proposé est situé en amont des installations septiques de l'autre côté du Chemin Allard;

CONSIDÉRANT QUE c'est un terrain boisé vacant et que le propriétaire est disposé à accorder au demandeur une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation du puits et des installations connexes;

CONSIDÉRANT QUE le puisatier a déposé un croquis démontrant des distances conformes à la réglementation en vigueur pour implanter la prise d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'émission d'un permis d'occupation du domaine public à l'immeuble situé au 51, Chemin Allard, à Saint-Tite (lot numéro 4 525 399 du cadastre du Québec), pour passer la conduite d'eau qui alimente le chalet du demandeur sous le chemin Allard, aux conditions suivantes :

- Que la conduite d'eau traverse le chemin dans le prolongement de la haie de cèdre mitoyenne située entre les propriétés du 51 et du 61, chemin Allard;
- Qu'un croquis de localisation détaillé soit déposé à la suite des travaux;
- Que le demandeur avise la Ville au moins 48 heures avant d'effectuer les travaux;
- Qu'une servitude réelle et perpétuelle soit accordée et publiée au registre foncier avant l'exécution des travaux et l'émission du permis;
- Que le demandeur avise la Ville du nom de l'entrepreneur au moins 48 heures avant le début des travaux;
- Que l'emplacement du puits et de la conduite d'alimentation d'eau du chalet soit installé de façon à ne nuire en aucun temps à la circulation de la machinerie lorsque le bassin de sédimentation situé sur le même terrain sera vidangé.
- Que le chemin soit remis dans le même état qu'il était avant l'exécution des travaux.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-09-326

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 21 heures 20.

Adoptée à l'unanimité



Me Julie Marchand



André Léveillé, Maire